

DELEGATION DE M. Jean-Paul JAUFFRET

D -20070631

Golf de Bordeaux Lac. Compte rendu de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Compte rendu d'activité

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 décembre 1998, vous avez confié à la Société des Nouveaux Golfs de France (NGF) la gestion du golf de Bordeaux Lac sous forme de contrat d'affermage et pour une durée de dix ans.

Par avenant n°1 du 6 janvier 2000, la Société d'exploitation du Golf de Bordeaux Lac s'est substituée dans la totalité des droits et obligations contenues dans le contrat d'affermage à la Société Nouveaux Golfs de France.

Conformément à l'article L.1411-3 du CGCT, modifié par la loi du 2 janvier 2002, le délégataire de service public doit présenter à l'autorité délégante un rapport d'activité. De plus, cette obligation est prévue au chapitre V – 2 du Contrat d'affermage, et conformément à cet article, le fermier a transmis son rapport technique qui est annexé au présent rapport.

Principaux traits de l'activité pour l'année 2006

Le Golf de Bordeaux Lac est un équipement golfique complet comprenant :
Deux parcours de 18 trous
Plusieurs zones d'entraînement, practice, putting...
Un club house.

Conformément au contrat d'affermage, la Ville s'est engagée à remettre aux normes l'ensemble de l'équipement.

Pour satisfaire à ces obligations, en 2006, les travaux suivants ont été réalisés :

Intitulé des travaux	En euros TTC
Rénovation toiture d'un logement professeur	21 000,00
Clôture anti-sangliers	32 863,69
Travaux d'électricité	3 600,00
Total	57 463,69

La société d'exploitation du Golf de Bordeaux Lac a par ailleurs financé différents travaux de modernisation :

Intitulé des travaux	En euros HT
Remplacement de vannes d'arrosage	2200,00
Rénovation du club house : l'accueil et vestiaires	35 973,00
Réaménagement des trous 1 et 12 Nouvelle Jalle	12 953,00
Total	51 126,00

La politique systématique d'ouverture au plus grand nombre continue d'alimenter le vivier des nouveaux joueurs. En 2006, le golf compte 1 178 abonnés (+7 % en un an) et 1 638 licenciés (-9 % par rapport à 2005) ce qui le place toujours parmi les 5 premiers golfs de France. La

Séance du lundi 17 décembre 2007

baisse du nombre de licenciés n'est pas à lier à l'activité du golf. La création du forfait « Infinitee », un an de cours et d'accès aux parcours à volonté, a permis de licencier 259 nouveaux joueurs. Mais la mise en place tardive de ce nouveau forfait a décalé la prise de licence par de nouveaux joueurs d'environ 6 mois. Ceci explique la baisse globale du nombre des licences.

Synthèse du compte de résultat

	2003	2004	2005	2006
Ventes de marchandises	1 231	2 376	4 056	13 375
Prestations de services	1 313 277	1 387 610	1 565 767	1 496 924
Autres produits et subventions	67 548	36 764	58 652	75 007
Produits d'exploitation	1 382 056	1 426 750	1 628 475	1 585 307
Achats de marchandises	404	1 014	2 643	3 343
Achats de matières premières	59 909	79 161	75 299	74 104
Autres achats et charges externes	404 513	486 752	534 542	564 785
Dont redevance Ville	0	45 947	82 647	89 636
Impôts et taxes	53 065	45 617	59 854	65 647
Salaires et charges	731 430	699 406	755 324	792 142
Autres charges d'exploitation	1 243	3 267	4 149	655
Dotations amortissements et prov.	8 221	20 864	17 351	23 225
Charges d'exploitation	1 258 785	1 336 081	1 449 162	1 523 901
Résultat d'exploitation	123 271	90 669	179 313	61 406
Résultat financier	5 338	7	-339	-1 970
Résultat exceptionnel	-5 026	655	-8 934	-9 367
- Impôts société	37 257	32 722	54 216	15 095
Résultat de l'exercice	86 326	58 609	115 824	34 974

Sur 2006, 70 864 départs ont été donnés sur les deux parcours. Ce chiffre est en baisse de 2% entre 2005 et 2006. La diminution touche principalement, les joueurs occasionnels. Sur 2006, ces joueurs représentent 17 862 départs contre 19 352 en 2005. Les raisons climatiques délicates pour la pratique du golf, sur les mois de décembre à mars, sont à l'origine de cette contre performance. L'impact sur le chiffre d'affaires est une baisse de 60 805 euros entre 2005 (307 572 euros) et 2006 (246 766 euros) pour les green fees. La diminution des joueurs occasionnels se répercute également, mais dans une moindre mesure sur le chiffre d'affaires du practice, en baisse de 26 697 euros en un an.

A l'inverse, la progression du nombre d'abonnés de 7 % (1 178 personnes fin 2006) compense la désaffection des joueurs occasionnels : le chiffre d'affaires des cotisations progresse de 25 734 euros, et s'établit à 274 388 euros fin 2006.

Fin 2006, les produits d'exploitation s'établissent à 1 585 306 euros et sont donc en recul de 43 168 euros, soient 2.65 % par rapport à 2005.

Séance du lundi 17 décembre 2007

Dans le même temps, la hausse de 74 739 euros des charges d'exploitation, notamment de la masse salariale pour 36 818 euros et des charges externes pour 30 242 euros, impacte négativement le résultat d'exploitation. L'accroissement des charges externes est essentiellement dû à l'augmentation des postes entretien et location de matériels et cotisations sportives. Les recrutements de deux élèves moniteurs respectivement en contrat de professionnalisation et de stage auxquels s'ajoute un jardinier en contrat d'accompagnement à l'emploi expliquent la hausse des frais de personnel. Fin 2006, l'effectif du golf est constitué de 25 salariés.

La redevance pour la Ville de Bordeaux pèse également dans les comptes du Golf de Bordeaux Lac compte tenu de l'existence d'un solde sur exercice antérieur et d'une surévaluation de la redevance due au titre de 2006, qui sera régularisée sur l'exercice 2007.

Sur 2006, la redevance enregistrée s'élève à 89 636 € HT :

- 35 636 € HT au titre du solde de l'exercice 2002,
- 53 973 € HT au titre de l'exercice 2006, montant qui fera l'objet d'une régularisation en 2007 (presque 9 000 € HT de moins sur 2007)

Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable assise sur un chiffre d'affaires de référence qui intègre les recettes de green fees, du practice et les cotisations. En 2006, le chiffre d'affaires de référence est de 1 115 788 euros contre 1 177 558 euros en 2005.

La baisse des produits cumulée à la hausse des charges ampute le bénéfice 2006 qui ressort à 34 973 euros contre 115 822 euros en 2005.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

M. JAUFFRET. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, on ne peut que se féliciter du fonctionnement du Golf de Bordeaux Lac. Le nombre d'adhérents en fait le 5^{ème} golf de France.

Les résultats financiers sont bons, même si en 2006 ils sont inférieurs à ceux de 2005 en raison surtout d'augmentation des frais de personnel et des charges d'entretien.

La redevance versée à la ville sera au titre de l'année 2006 de 53.973 euros, moins une régularisation de 9.000 euros sur 2007.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

(Aucune)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070632

Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (SBEPEC). Rapport d'activité et financier de l'exercice clos le 31/12/2006. Information

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

INFORMATIONS GENERALES

La SAEML SBEPEC (Société Bordelaise des Equipements Publics et de Congrès) a la charge de la gestion Immobilière du Parc des Expositions de Bordeaux Lac.

La Ville de Bordeaux est actionnaire à hauteur de 37 % dans le capital de cette société.

Les relations commerciales avec l'association Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB), unique client de la SBEPEC pour l'exploitation commerciale du Parc des Expositions, sont régies par une convention datant de 1988.

1 / Le résultat net de l'activité 2006

Le chiffre d'affaires continue sa progression, entamée en 2003. L'ouverture du hall 3 en 2005 a permis à la SBEPEC de franchir le seuil symbolique des deux millions d'euros de chiffre d'affaires annuel (en incluant la redevance pour la climatisation versée par Congrès et Expositions de Bordeaux). Le chiffre d'affaires 2006 confirme le dynamisme du parc des expositions, avec une hausse de 6.5 % en un an (2 318 876 euros hors taxes).

Les charges de la SBEPEC sont liées aux nombreux travaux d'entretien réalisés en 2006 :

- Renouvellement des câbles de distribution électriques en galerie du hall 1 pour 29 811 euros hors taxes,
- Interventions en toiture sur les évacuations d'eaux pluviales les plus corrodées (travaux réalisés à 50 % soit 14 330 euros hors taxes à la clôture des comptes 2006),
- Sur le hall 2 :
 - Réparation des commandes d'ouverture de désenfumage,
 - Traitement anti corrosion sur les ponts des structures métalliques,
 - Travaux de serrurerie et de châssis côté ouest pour 24 933 euros hors taxes,
 - Peinture des façades extérieures de l'angle Sud Ouest (11 676 euros hors taxes)
- Remplacement des coffrets de désenfumage des halles 1 et 2 pour 67 630 euros hors taxes

Les charges d'exploitation sont également impactées par le remboursement du crédit bail relatif au financement du hall 3. En 2006, la SBEPEC a versé 839.608 euros de redevance à son crédit bailleur, Auxifip (608.339 euros en 2005). Enfin, la taxe foncière est en hausse de 64 846 euros.

Les charges d'exploitation, intégrant travaux, crédit bail et impôts, progressent de 326 150 euros en un an, pour s'établir à 2 599 115 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation baisse à - 1 920 441 euros hors taxes. L'absence de subvention municipale et la baisse des reprises de provisions expliquent, au même titre que la hausse des charges, ce résultat déficitaire.

L'amélioration du résultat financier ne permet pas de compenser le déficit d'exploitation. Après une année 2005 marquée par d'importants agios de 100 146 euros liés aux délais de versement des subventions des partenaires de la Ville pour la construction du hall 3, la situation s'est assainie. Toutefois, une provision pour dépréciation des SICAV pour 60 084 euros annule les revenus des placements mobiliers effectués dans l'année. Le résultat financier reste donc déficitaire pour 36 251 euros.

La quote-part des subventions d'investissement versée au résultat exceptionnel, corollaire du paiement du crédit bail, permet de dégager un solde exceptionnel positif de 331 803 euros.

Pour l'exercice 2006, le résultat net est déficitaire de 1 624 889 euros.

2 / L'assise financière de la société à la clôture de l'exercice

La situation financière de la SBEPEC, bien qu'impactée par cette perte, reste solide. Le jugement concernant le contentieux climatique rendu par le TGI le 29 avril 2003 a été en grande partie satisfaisant pour la SBEPEC. Les sommes accordées sont, à fin 2006, provisionnées dans l'attente de l'ordonnance de clôture du 23 avril 2007. Cette provision pourra vraisemblablement être reprise en 2007.

La SBEPEC poursuit en parallèle son effort de désendettement : les emprunts bancaires sont passés de 1 125 717 euros en 2005 à 562 349 euros, soit une réduction de moitié des dettes financières.

La conséquence directe du déficit et de la politique de désendettement se traduit par une baisse de la trésorerie disponible. La SBEPEC dispose d'une trésorerie nette de 3 726 566 euros fin 2006 contre 4 645 906 euros fin 2005.

La SBEPEC poursuit sa mission de gestion du parc des expositions dans de bonnes conditions. Un déficit ponctuel important est constaté mais il ne met pas en cause la continuité d'exploitation de la société. Les perspectives à court terme sont favorables, du fait de la politique de désendettement menée par la direction de la SBEPEC et du règlement du contentieux climatique en 2007.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

Soldes Intermédiaires de Gestion	2004	2005	2006
Prestations de services	1 410 138	1 495 346	1 628 827
Production de l'exercice	1 410 138	1 495 346	1 628 827
Autres achats et charges externes	1 619 538	2 272 965	2 599 115
Valeur ajoutée	-209 400	-777 619	-970 288
Impôts et taxes	122 492	127 112	218 407
Salaires chargés	156 864	185 222	175 617
Excédent brut d'exploitation	-488 756	-1 089 953	-1 364 312
Autres charges d'exploitation	0	182	1
Autres produits et subventions	1 309 313	1 825 370	778 048
Dotation amortissements et prov.	1 576 132	1 415 506	1 334 176

Résultat d'exploitation	-755 575	-680 271	-1 920 441
Produits financiers	103 976	0	55 242
Charges financières	78 756	133 899	91 493
Résultat financier	25 220	-133 899	-36 251
Résultat courant avant impôt	-730 355	-814 170	-1 956 692
Produits exceptionnels	877 986	17 143 652	385 344
Charges exceptionnelles	63 207	16 307 443	53 541
Résultat exceptionnel	814 779	836 209	331 803
Impôts société	24 913	9 234	0
Résultat de l'exercice	59 511	12 805	-1 624 889

M. JAUFFRET. -

Comme vous le savez, la SBEPEC est chargée d'entretenir le Parc des Expositions. Elle a comme recettes pérennes un pourcentage sur les locations du parc réalisées par le CEB, Congrès et Expositions de Bordeaux. Ces recettes sont en progression, donc celles de la SBEPEC aussi.

Le déficit qui apparaît n'est en rien inquiétant compte tenu que la SBEPEC a dû faire face à un très important litige concernant la climatisation. Il a été jugé en première instance en 2006 et en appel en 2007, accordant des dommages et intérêts substantiels à la SBEPEC, 5 ME. Mais les recours judiciaires n'étant pas épuisés, la comptabilité ne peut pas les prendre en compte.

Il a donc été constitué des provisions pour travaux et on a supprimé la subvention de la ville. Dès que la justice aura statué définitivement nous ferons les travaux prévus. Dans le cas contraire nous redemanderons à la Ville, propriétaire des locaux, de se réinvestir.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

(Aucune)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070633

Compte rendu annuel d'activité 2006. EDF Services Gironde. Information

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par convention de concession du 22 janvier 1993, vous avez confié à EDF GDF Service Gironde, sous forme de délégation de service public, la distribution de l'électricité sur le territoire communal.

En application de l'article 32 du cahier des charges annexé au traité de concession, et conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a transmis à l'autorité délégante son rapport annuel d'activité.

LE RAPPORT GENERAL :

Chiffres clé 2006

- 166 005 clients sur Bordeaux, soit une augmentation de 0.6 % par rapport à 2005,
- Clients disposant d'une qualité de tension conforme aux seuils contractuels : 99.81 % (en très légère baisse par rapport à 2005)
- Longueur des réseaux basse tension : 967.52 kilomètres (+1.1% par rapport à 2005)
- Longueur des réseaux HTA : 486.69 kilomètres (+1.3% par rapport à 2004)
- Nombre de postes de distribution publique : 971 (+0.5% par rapport à 2005)
- Nombre de sinistres : 50 (47 en 2005).

Faits marquants 2006

Le 24 Octobre 2005, EDF signait avec l'Etat le Contrat de Service Public, qui réaffirme l'attachement d'EDF et de l'Etat au service public de l'électricité en France. Parmi les engagements pris, EDF s'engageait à maintenir les contributions solidarité, à moderniser le réseau de distribution et à préserver l'environnement. En 2006, pour remplir ses obligations, EDF a réalisé les actions suivantes :

En matière de solidarité, EDF Gaz de France distribution Gironde a contribué au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 540 000 euros, aidant ainsi 6 880 foyers.

Sur les réseaux de distribution en Gironde, EDF a investi 44,2 millions d'euros. Le programme de 2006 intègre le renouvellement de réseaux en zone boisée, sensibles aux aléas climatiques sur plus de 100 km.

Pour préserver l'environnement, EDF maintient son engagement de contribuer à hauteur de 40 % HT à des investissements demandés par l'autorité concédante pour intégrer des réseaux dans l'environnement (en souterrain ou en technique discrète en façade).

Produits d'acheminement d'énergie (en K€)	2006	2005	2004	2003
Recettes	42 026	46 288	49 511	47 121
Tickets et intervention clientèle	3 408	2 591	2 281	2 227
Autres produits	7 707	7 092	6 641	6 968
Contribution d'équilibre	6 102	4 303		0
Total des produits	59 243	60 273	58 433	56 316
Charges d'exploitation	33 407	32 904	27 667	28 605
dont charges de personnel	12 194	12 066	11 953	10 856
Accès réseau amont	12 909	14 191	15 872	14 986
Contribution au FACE	1 719	1 645	1 681	1 659
Contribution aux charges centrales EDF	1 781	1 723	1 487	1 447
Dotation aux amortissements	4 257	4 398	1 710	640
Dotation aux provisions	2 646	2 227	2 557	1 724
Redevance de concession (R1, R2)	59	58	56	55
Contribution à l'équilibre			3 137	2 949
Total des charges	56 777	57 145	54 167	52 065
Résultat	2 466	3 128	4 266	4 251

Précisions sur les éléments financiers 2006

En 2006, une contribution d'équilibre est comptabilisée en produit. EDF calcule, au niveau national, un résultat équilibré pour l'ensemble des concessions prises dans leur ensemble puis la part qu'il est nécessaire d'affecter à chacune des concessions pour que les produits et les charges soient équilibrés. La contribution d'équilibre apparaît quand les conditions d'exploitation de la concession sont dans une situation défavorable. En clair, les tarifs appliqués n'équilibrent pas les comptes. Le résultat est bénéficiaire car EDF est bénéficiaire au niveau national. En réalité, la concession devrait afficher un déficit de 3 636 K€.

Ce déficit est imputable à la baisse des recettes d'acheminement d'électricité. Avec le renchérissement du coût de l'énergie, les clients d'EDF ont tendance à moins consommer. Cette baisse de consommation se répercute sur les recettes d'acheminement, qui baissent de plus de 10 % entre 2005 (46 288 000 euros) et 2006 (42 026 000 euros). Cette diminution peut également être imputée à l'ouverture du marché qui permet aux professionnels de faire appel à d'autres prestataires pour la distribution.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ces résultats.

M. JAUFFRET. -

EDF Services Gironde fait partie d'EDF depuis le 24 octobre 2005. Cette société a les mêmes charges qu'EDF qui fait le travail.

Je vous signale à titre d'information que cette société, avec EDF, cherche à moderniser le réseau, en particulier par les enfouissements.

A Bordeaux en 2006 on a enfoui 1000 m de fils électriques rue Carle Vernet, 700 rue Louis Barthou et 210 rue Godard.

Il est important de remarquer que la contribution de solidarité versée par EDF de 540.000 euros a permis d'aider 6880 foyers en difficulté.

Il y a un déficit à EDF Services Gironde, mais comme je viens de le dire, EDF et cette société c'est la même chose, il a été comblé par EDF. Il se montait à 3,636 ME.

Enfin une diminution de la consommation a été observée pour la première fois, semble-t-il. Elle est due en partie aux campagnes d'économie d'énergie qui commencent à porter leurs fruits, mais aussi à l'augmentation du prix de l'énergie qui incite, n'est-ce pas, Mme MELLIER, les consommateurs à réduire leur consommation.

M. LE MAIRE. –

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, quelques remarques concernant ce compte rendu d'activité qui reflète une certaine stagnation avec une légère baisse de la qualité de la tension et un peu plus de sinistres. Donc on remarque un simple respect de l'application du service public.

Cependant, que constatons-nous ?

Cela a été dit, les résultats de la concession étaient positifs en 2004 et sont en déficit en 2005 et 2006. Cette chute est masquée par la contribution d'équilibre d'EDF dans le cadre de la péréquation.

Mais on constate également que malgré la hausse du prix de l'énergie cela n'engendre pas de hausse de recettes. Au contraire, l'augmentation des coûts pèse sur le budget des ménages qui sont amenés très souvent à réduire leur consommation.

Et, permettez-moi une remarque, ce n'est pas l'ouverture du marché à la concurrence qui va améliorer le service rendu à la population.

M. LE MAIRE. -

Oui. Mais il va falloir un jour se poser un problème méthodologique, parce que la baisse de la consommation d'électricité est un objectif de salut public. Il faut économiser l'énergie.

Alors si chaque fois que la consommation baisse on y voit un facteur de paupérisation de la population, il va falloir choisir : est-ce que c'est une baisse de consommation vertueuse, ou est-ce que c'est une baisse de consommation subie ?

C'est un problème auquel je n'ai pas de réponse. Il va bien falloir s'interroger là-dessus. Parce qu'on ne peut pas critiquer la baisse de la consommation en soi.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, je pense que ce n'est pas la baisse de la consommation, c'est la qualité de la production qui est posée.

Je pense qu'on peut maintenir la quantité de consommation tout en réfléchissant à une autre qualité de la production d'électricité.

Mais l'idée n'est pas de réduire, à mon avis, la consommation, alors que les besoins ne vont qu'augmenter.

M. LE MAIRE. -

On ne va pas entamer un débat de principe. Mais si. L'objectif c'est bien de réduire la consommation. Quand nous allons changer ces ampoules incessamment sous peu on va réduire notre consommation. J'espère bien qu'on va la réduire.

J'avais une petite remarque à faire sur EDF. J'ai reçu il n'y a pas très longtemps un intéressant document qui s'appelle « Une ville sans tranchées », où on propose au concessionnaire des aménagements qui permettraient ensuite de ne pas ouvrir des tranchées dans les rues pour refaire les installations.

J'ai demandé que les services étudient ça parce que ça m'a beaucoup intéressé et mis la puce à l'oreille.

Parce qu'alors... la réouverture de tranchées, y compris par EDF, un an ou 6 mois après qu'on a refait une voirie ou des trottoirs, c'est monnaie courante.

Nous avons d'ailleurs beaucoup de soucis à Bordeaux parce qu'un certain nombre de postes de transformation qui sont enfouis dans le sol doivent être entièrement changés au fur et à mesure qu'ils tombent en panne.

Donc EDF est une grande maison mais il lui arrive d'avoir des défaillances.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20070634

Budget annexe régie sports et loisirs. Réforme de l'instruction M4 applicable au 1er janvier 2008. Modification du régime des provisions. Adoption par la Ville de Bordeaux du système de provisionnement semi-budgétaire

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans un souci d'harmonisation avec les adaptations budgétaires mises en œuvre dans l'instruction M14 depuis le 1^{er} janvier 2006, les règles budgétaires et comptables de l'instruction M4, applicables aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont profondément modifiées à compter du 1^{er} janvier 2008.

La ville de Bordeaux est concernée par cette réforme pour son budget annexe de la Régie des sports et loisirs.

Une des mesures proposées porte sur les modalités de provisionnement du risque, le régime applicable à ce jour s'étant révélé inopérant.

Comme l'autorise désormais l'instruction M14, la réforme de l'instruction M4 permet à la collectivité de choisir entre la provision semi-budgétaire (inscription réelle des crédits de provision) ou la provision budgétaire (inscription d'opérations d'ordre ne constituant pas véritablement une réserve budgétaire).

Ce choix doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Par délibération n°20050630 du 19 décembre 2005, vous avez opté pour le régime de provision semi-budgétaire pour le budget principal de la Ville régi par les règles budgétaires et comptables de l'instruction M14.

C'est pourquoi, dans un souci de simplification et d'harmonisation des règles comptables applicables à la Ville de Bordeaux, je vous demanderais, d'opter pour la procédure semi-budgétaire lors de l'inscription des provisions que le budget annexe SBSL pourrait être amené à constituer.

Ce régime de provision semi-budgétaire, qui devient le régime de droit commun dans l'instruction comptable, repose sur une dépense réelle (compte 68 « dotations aux provisions ») ; le receveur des finances suivant dans sa comptabilité son affectation en réserve (compte 15). Lorsque le risque se matérialise ou disparaît, les crédits font l'objet d'une reprise générant ainsi une recette réelle nouvelle (compte 78) couvrant la dépense à engager, le cas échéant.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070635

Provisions pour risque de dépréciation des comptes de tiers.

Décision. Adoption

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visait notamment à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque.

Ce système suppose que la collectivité évalue son risque financier encouru (celui pour lequel elle ne pourrait dégager les crédits nécessaires à la dépense le cas échéant) notamment dans les cas de figure suivants :

- ✓ en cas de contentieux contre la commune
- ✓ en cas de procédure collective pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées à l'organisme faisant l'objet de la procédure
- ✓ dès que des restes à recouvrer sur compte de tiers paraissent compromis

Dans tous les cas, la constitution de telles provisions doit désormais faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

Par ailleurs, par délibération 20050630 du 19 décembre 2005, vous avez opté pour le régime de provisions semi-budgétaire.

C'est pourquoi, dans le respect du principe de prudence budgétaire, je vous propose de décider la constitution d'une provision de 130 000 euros pour risque de dépréciation des comptes de tiers ; ce qui correspondrait aux éventuelles recettes admises en non-valeur à la demande du Receveur Municipal. Cette dépense est ouverte à l'article 6815 du budget 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070636

Créances irrécouvrables. Admission en non valeur. Autorisation

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Il résulte d'un état récapitulatif dressé par Monsieur le Receveur des Finances, ainsi que des pièces produites à l'appui, que diverses créances de la ville doivent être considérées comme irrécouvrables et retranchées des titres de perception auxquels elles s'appliquent, soit par suite de redressement d'écriture, soit pour insolvabilité de débiteurs.

Après examen approfondi des documents soumis à l'Administration Municipale, il est pleinement justifié que Monsieur le Receveur des Finances a rempli à l'égard de ces créances, les obligations imposées par le décret-loi du 30 octobre 1935, toutes poursuites et diligences nécessaires contre les débiteurs en cause ayant été faites dans les délais réglementaires et au mieux des intérêts de la Ville.

En conséquence, nous vous proposons de décider l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

VILLE de BORDEAUX – Créances irrécouvrables : 88.570,13 €

Suivant le détail ci-après :

Taxes annuelles de voirie et droits de voirie de 2000 à 2006	18.527,80 €
Crèches de 2001 à 2006	7.661,65 €
Restaurants scolaires de 2001 à 2006	14.973,89 €
Foyers d'anciens de 2003 à 2006	596,45 €
Divers : infractions plaçage, vélos de 2003 à 2006	10.303,86 €
Divers : titres inférieurs à 1.500 €	24.578,85 €
Divers : titres supérieurs à 1.500 €	11.927,63 €

Ces sommes inscrites au budget de l'exercice en cours seront imputées sur la sous-fonction 01 nature 654 pour 88.570,13 €.

M. JAUFFRET. -

On peut regrouper ces 3 délibérations.

Les 634 et 635 sont des délibérations purement techniques.

La 636, c'est les créances irrécouvrables. Je dirai simplement que le montant des créances irrécouvrables de 88.570 euros pour couvrir un budget de 322 ME de recettes c'est un résultat excellent.

Je félicite le Receveur des Finances et les services de la Ville qui ont réussi à encaisser la plupart des factures.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des questions ou des oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE